



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6040767

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 5/03/2026 13H37 C:005360 I:41840
V/REF : 1053842
V/Email reçu le Jeudi 05/03/2026 à 13H37

SEMCODA
Agence De Villeurbanne
31 RUE LOUIS GUERIN
CS 30086
69100 VILLEURBANNE

V/REF.IMM. : 06019
IMMEUBLE : 56 RUE DU 8 MAI 45
69510 THURINS

Vaulx en Velin, le 22 Avril 2026

Référence Marché: M_230809003-1

LOCALISATION : ALLEE N56 1945 -LOGEMENT DE MME TARAVEL-1ER ETAGE TEL: *06 23235392*
MOTIF : INTERVENIR POUR LE REGLAGE DE FENETRE OU PORTE FENETRE DANS LE LOGEMENT
Donneur d'ordre : Mme S. GAHROURI

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de menuiserie

LE 11/03 A 13H30

INTERVENTION A PARTIR DU LOGEMENT DE MME TARAVEL AU 1ER ETAGE.

NOUS CONSTATONS L'ABSCENCE DE GACHES SUR LA FENETRE

DEGONDAGE DE LA FENETRE, AJOUT DE DEUX GACHES SUR L'ENCADREMENT,

REGLAGE DE LA FENETRE

TEST DE FONCTIONNEMENT

NETTOYAGE ET REPLI DU CHANTIER

OBSERVATIONS : MP LCOMPTER Email envoyé le 12/03/26 à 07H05 Mme D. CHAMBLAS

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel.

Réalisation de l'intervention, conformément aux règles de l'art.

Nettoyage du chantier.

Ce descriptif technique n'est pas contractuel.

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	MS00001-Forfait déplacement Ag.Villeurb.	1	56,87	56,87
1,00	MS00052-Reglage fenetre/porte fenetre	1	51,70	51,70
2,00	MS00046-Rempl.Paumelles/Fiches pr menuis	1	20,68	41,36



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 6040767

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	149,93
T.V.A. a 10,00%	14,99
TOTAL T.T.C.En EURO	164,92

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

**Bon de Commande**

N° : 1053842 du 02/03/2026

Pr.

SEMCODA

AGENCE DE VILLEURBANNE

31, rue Louis Guérin

CS 30086

69100 VILLEURBANNE

Tel:04.78.93.21.92

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents

Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture**SERVIMO SAS****101 Avenue Paul Marcellin****69120 VAULX EN VELIN****Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page****Fournisseur**

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Fax : 04.78.79.35.35 Mail: centreappels@servimo.fr;

Référence de la Demande

N°: 889 033 du 28/02/2026

THCMEEPP Txv hors contra Menuiseries ext Partie privat.

01-EE-2211-ENT-61513100

Marché : M - 230809003-1

Lieu d'intervention

MME TARAVEL Elisabeth

56 RUE DU 8 MAI 45

69510 THURINS

Téléphone : 06.23.23.53.92

06019-00001-00001-00012 H / Type 2 / 01

Etagé : 01

Date entrée: 05/03/2020

Délai

Date limite exécution : 17/03/2026

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
MS00001 Forfait déplacement	1,00	56,87	56,87	5,69	62,56
MS00052 Réglage de fenêtre ou porte fenêtre compris réglage des paumelles, ajustage de la crémone, gâche, graissage des pièces en mouvement, remise en jeu et réglage des vantaux, y compris toutes sujétions Remise en jeu de la fenêtre du palier au 1er étage qui ne ferme plus	1,00	51,70	51,70	5,17	56,87
Total H.T.					108,57
Total TVA					10,86
Total TTC					119,43

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par GAHROURI Sabrina le 02/03/2026

Le Responsable
Nom et SignatureChristèle AGOPIAN
Responsable d'AgenceVisa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de **SEMCODA**et à adresser en 1 exemplaire à **SEMCODA AGENCE DE VILLEURBANNE**

EDN6

1/2

05/03/2026 à 13:36



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE VILLEURBANNE 31, rue Louis Guérin CS 30086 69100 VILLEURBANNE**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☒ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☐ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **56 RUE DU 8 MAI 45 69510 THURINS**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **VILLEURBANNE**

le **05/03/2026**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 1053842